



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

### 1. La section de fonctionnement

#### 1.1 Résultat

##### a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	40 827.19 €
Dépenses de fonctionnement	- 21 688.49 €
Résultats de l'année 2024	19 138.70 €

#### 1.2 Analyse

##### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux taxes foncières payées par la commune, aux frais de nettoyage de la boulangerie ...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 17 539.88 €. L'exécution de ce chapitre est en adéquation avec la somme budgétisée.

- **2) Les charges de gestion courantes chapitre 65)**

Aucune dépense sur ce chapitre cette année.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 2 137.61 €. Elles étaient de 2 820.81 € en 2023.

- **5) Les dotations aux provisions (chapitre 68)**

Cette année, aucune provision n'a été faite. Le montant cumulé s'élève déjà à la somme qui avait été arrêtée au redressement judiciaire du boulanger. Un point sera fait en 2025 pour savoir s'il faut rajouter une provision à la suite de la liquidation de ce dernier.

### Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Variation
011	Charges à caractère général	13 075.79 €	17 539.88 €	+ 4 464.09 €
65	Autres charges de gestion courante	2.17 €	0.00 €	- 2.17 €
66	Charges financières	2 820.81 €	2 137.61 €	- 683.20 €
68	Provisions	3 870.07 €	0.00 €	- 3 870.07 €
042	Amortissements	2 011.00 €	2 011.00 €	=
Total des dépenses		21 779.84 €	21 688.49 €	- 91.35 €

### Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les dotations et participations de l'Etat
- Les revenus des immeubles communaux
- Le produit de l'occupation du domaine public par la guinguette, les TEOM et autres régularisations tarifaires
- Les amortissements de subventions

#### **1) Autres prestations de service (chapitre 70)**

Il s'agit de l'hébergement du concentrateur gaz qui se situe aux Espaces Saquary. Le montant est de 59.49 €. Il était de 56.76 € en 2023.

#### **2) Les dotations et participations de l'Etat (chapitre 74)**

Il s'agit de l'attribution du fonds de péréquation de la taxe professionnelle qui s'élève à 7 028.00 €.

#### **3) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2024 est de 19 743.74 € (montant supérieur à 2023 du fait du loyer perçu pour les Espaces Saquary sur une année complète).

Sont inclus dans ce chapitre également :

- Les régularisations de TVA soit 0.42 €
- Les régularisations du bouclier tarifaire EDF soit 113.53 €
- Les taxes des ordures ménagères répercutées sur les locataires soit 259.00 €.
- La part fixe de l'occupation du domaine public de la guinguette du Peyrat : 7 000.00 €
- La participation à la consommation EDF de la guinguette et eau : 4 126.01 €
- La récupération de la caution bancaire de la boulangerie soit 710.00 €

#### **6) Reprise de provisions (chapitre 78)**

Pas de reprise de provisions car le montant constitué est celui arrêté au moment du redressement judiciaire de la boulangerie.

### Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Variation entre 2023 et 2024
70	Autres prestations de service	56.76 €	59.49 €	+ 2.73 €
74	Fonds de péréquation de la TP	0.00 €	7 028.00 €	+ 7028.00 €
75	Autres produits de gestion courante	20 388.77 €	31 952.70 €	+ 11 563.93 €
77	Produits exceptionnels	45 000.00 €	0.00 €	- 45 000.00 €
042	Amortissements de subventions	1 787.00 €	1 787.00 €	=
Total des recettes		67 232.53 €	40 827.19 €	- 26 405.34 €

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	131 737.25 €
Dépenses d'investissement	- 50 418.61 €
Résultats de l'année 2024	81 318.64 €

### 2.2 Analyse

#### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

#### - **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette est de 11 025.06 € en 2024. Il s'agit des emprunts du salon de coiffure et des travaux du Tiers lieu.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 90 082.62 €.

#### - **2) Chapitres 20 et 21**

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- L'acquisition d'une licence 3 en vue de l'installation de la future cave à vin
- Les travaux au Peyrat pour l'installation de la guinguette du Peyrat (travaux sur les réseaux et boulodrome)
- Les travaux de zinguerie sur la lucarne de l'ancienne mairie
- L'acompte à l'architecte missionnée pour la rénovation de la boulangerie

#### Les recettes d'investissement :

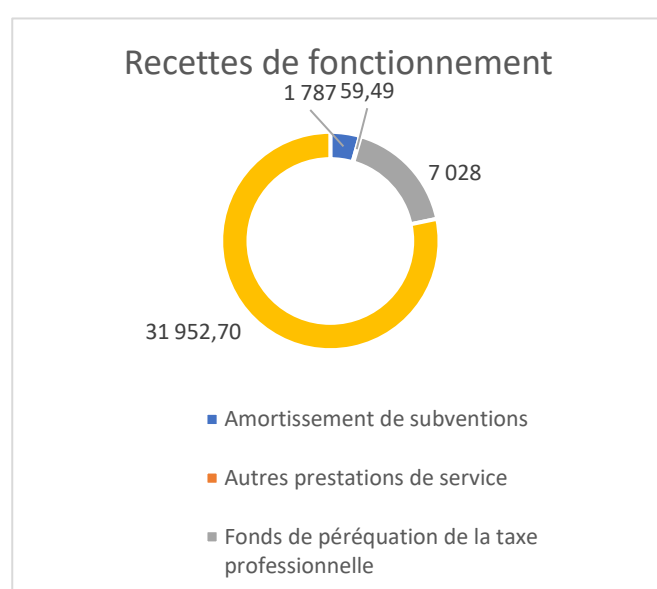
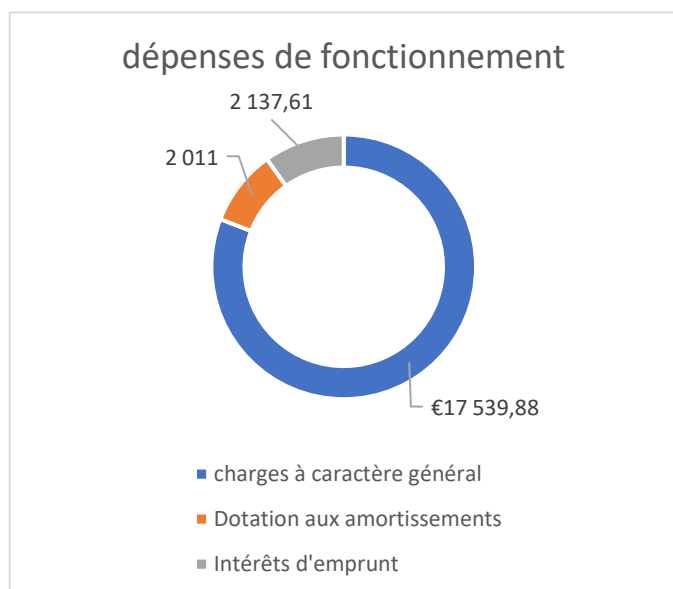
Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 131 737.25 €. Elles comprennent :

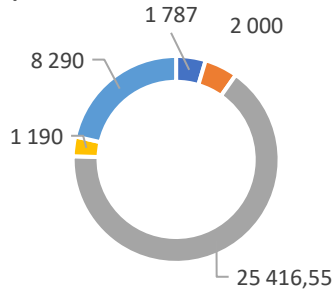
- **Les recettes réelles :**
  - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 100 181.22 € (chapitre 13) qui émanent principalement de Département et de l'Etat.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant 2 011.00 €
- **Le besoin de financement** pour un montant de 29 545.03 €

### III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

## 3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

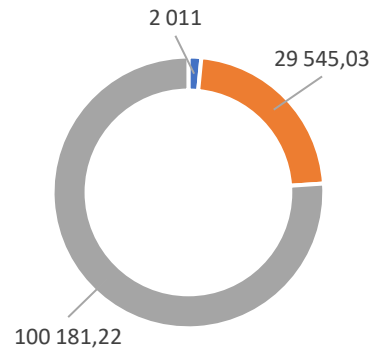


### dépenses d'investissement



- Amortissement de subventions
- Licence 3
- Aménagement guinguette
- Mission architecte boulangerie
- travaux restants ancienne mairie

### recettes d'investissement



- amortissement de subventions
- Besoin de financement
- Subventions